

REPUBLIQUE FRANCAISE



MARENNES, le 03 octobre 2025

Monsieur GAUVIN Nicolas
230 chemin de Pré Millet
69970 MARENNES

N/Réf. : 2025-340

Monsieur,

Vous avez déposé, le 16/06/2025, un dossier de demande de déclaration de travaux, enregistré sous le numéro DP n°0692812500032.

Par la plateforme usager en date du 01/07/2025, l'instructrice en charge du dossier a sollicité les pièces manquantes dans votre dossier.

Les pièces sollicitées n'ayant pas été déposée dans le délai imparti de 3 mois, défini par l'article R 423-39 du code de l'urbanisme, je vous rappelle, par la présente, que votre demande de déclaration de travaux a fait l'objet d'une **décision tacite de rejet**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

Timoteo ABELLAN